

Séance publique du 20 octobre 2003

Délibération n° 2003-1476

commission principale : développement économique

objet : **Convention pluriannuelle 2003-2004-2005 sciences de la vie passée avec l'Aderly - Avenant au programme 2003**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Compte tenu des priorités du plan de mandat de la communauté urbaine de Lyon et des ambitions affichées par Lyon, l'esprit d'entreprise dans le domaine des sciences de la vie, en particulier dans le cadre du Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes et du Bioparc Lyon, la convention pluriannuelle 2003-2004-2005 passée entre la communauté urbaine de Lyon et l'Aderly, prévoit la mise en place, dans le courant de 2003, d'une équipe d'experts en sciences de la vie avant implantation et d'un programme spécifique afin de renforcer la promotion-prospection dans les sciences de la vie.

Il s'agit de préciser les modalités de mise en œuvre de ce programme dans le cadre d'un avenant.

Dans le cadre du schéma de développement économique (SDE), la Communauté urbaine a fait le choix de concentrer son action économique sur la filière biotechnologie-santé. Son ambition est de positionner Lyon parmi les cinq bio clusters européens leaders, aux côtés d'Oxford-Cambridge, Munich, Medicon Valley.

Des efforts importants ont été réalisés : BioVision-BioSquare, le réseau Lyon Life Science Network, et plus récemment le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes, ainsi qu'un programme d'immobilier dédié. En particulier le Bioparc Lyon devrait représenter à l'horizon 8 à 10 ans environ 40 000 mètres carrés de bâtiments accueillant 1 500 à 2 000 emplois industriels dans le domaine de la recherche et du développement en matière de santé, et plus particulièrement du cancer.

Une stratégie de promotion a été élaborée pour promouvoir et valoriser ce potentiel. Elle prend le nom de Lyon BioAdvisor. Cette marque a vocation à se substituer à Lyon Life Science Network, afin de mettre en avant, au-delà d'un réseau d'acteurs en sciences de la vie, une véritable offre de service d'experts destinée aux entreprises et porteurs de projets en sciences de la vie. Au travers de Lyon BioAdvisor tout projet économique à potentiel, quel que soit son stade d'avancement, se trouvera accompagné au niveau optimal, grâce à la mobilisation de partenaires, d'experts et de bases d'informations disponibles.

Le volet promotion et prospection exogènes de Lyon BioAdvisor a été élaboré avec l'Aderly et fait l'objet du présent avenant.

Lyon BioAdvisor doit prioritairement valoriser les projets phares locaux en sciences de la vie, en particulier le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes et le Bioparc Lyon, qui sont étroitement liés.

Lyon BioAdvisor s'inscrit nécessairement dans le moyen-long terme, les projets Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes et Bioparc Lyon ne pouvant être conçus à un horizon inférieur à huit-dix ans.

Toutefois l'objectif visé à trois ans tend à doubler le flux d'investissements exogènes significatifs (dix par an) et de développer une notoriété suffisante pour que la majorité des projets arrivent spontanément.

Cette démarche pilotée par la Communauté urbaine, s'appuierait sur ses ressources et réseaux, au premier rang desquels le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes et l'Aderly, qui font l'objet d'un conventionnement spécifique :

- le Cancéropôle Lyon Rhône-Alpes apportera son expertise et ses réseaux spécialisés en sciences de la vie et contribuera à la coordination de la démarche,

- l'Aderly constituera le principal support opérationnel de promotion et prospection.

L'année 2003 est celle du lancement de Lyon BioAdvisor : mise en place de l'organisation et des partenariats, édition d'un kit de communication de base Lyon BioAdvisor, préparation de nouvelles actions de prospection pour 2004 (cancer, région parisienne), et surtout le suivi et la relance des prospects en cours ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise :

a) - l'affectation en 2003 à l'Aderly d'une subvention supplémentaire de 80 000 € en crédits de fonctionnement, pour prendre en charge les dépenses liées au programme de promotion et prospection renforcé en sciences de la vie Lyon BioAdvisor,

b) - la signature de l'avenant au programme figurant dans la convention passée avec l'Aderly, pour l'année 2003.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 90

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,